

COI Focus

TOGO

Corruption et fraude documentaire

13 juillet 2021 (mise à jour)

Cedoca

Langue de l'original : français

DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

Liste des sigles utilisés

AI	Amnesty International
BMA	Baromètre des médias africains
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CNLCSE	Commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DGDN	Direction générale de la documentation nationale
EPCCT	Etude sur la perception et le coût de la corruption au Togo
FES	Friedrich-Ebert-Stiftung
FIDH	Fédération internationale pour les droits humains
HAAC	Haute autorité de l’audiovisuel et de la communication
HAPLUCIA	Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
ONG	Organisation non gouvernementale
OTR	Office togolais des recettes
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
USDOS	United States Department of State

Le présent rapport donne un aperçu de la situation en matière de corruption et de circulation de faux documents au Togo. Il s'agit d'une mise à jour du COI Focus du 25 février 2016 qui a pour titre *Authentification de documents officiels*.

Il est non exhaustif et a été rédigé sur base d'informations publiques disponibles. La plupart des sources, aussi bien les rapports d'organisations non gouvernementales (ONG) que la presse, font état de corruption au sein de différents services publics.

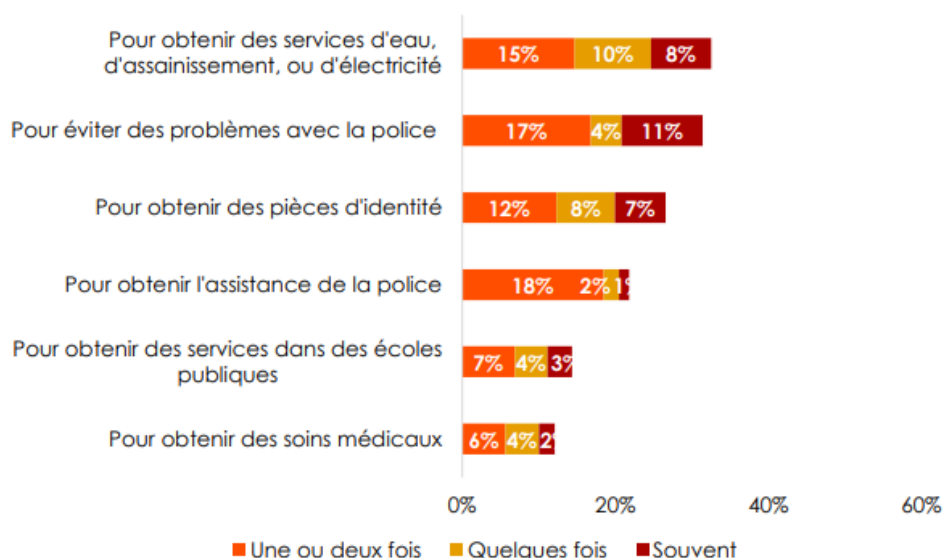
La recherche documentaire pour cette mise à jour a été clôturée le 29 juin 2021.

1. Corruption

1.1. Ampleur du phénomène

Afrobaromètre, un réseau de recherches panafricain et indépendant, affirme dans une dépêche du 25 octobre 2018 que :

« [...] les Togolais trouvent que la corruption est très présente dans leurs institutions publiques, surtout chez les membres du gouvernement, les policiers, et les juges et magistrats. Au-delà du niveau institutionnel, la corruption se retrouve également dans les pratiques quotidiennes, à travers l'utilisation de pots-de-vin pour accéder aux services publics, entre autres »^{1,2}.



Fréquence de l'utilisation des pots-de-vin pour l'accès aux services publics³

D'après le rapport de Freedom House de 2020 portant sur 2019, l'influence de l'exécutif et la corruption judiciaire limitent les droits constitutionnels à un procès équitable. La corruption est également présente au sein de la police⁴.

¹ Afrobaromètre, 25/10/2018, [url](#)

² Pour le secteur de la santé, voir : République togolaise, 04/06/2019, [url](#)

³ Afrobaromètre, 25/10/2018, [url](#)

⁴ Freedom House, 2020, [url](#)

L'ONG Transparency International classe le Togo à la 134^{ème} place sur 180, pour l'année 2020⁵. D'après le *Global Corruption Barometer* de 2019, 32 % des usagers des services publics ont payé un pot-de-vin dans les douze mois précédents⁶. Le tableau suivant indique le pourcentage de corruption par institution, selon l'opinion des personnes sondées :



CORRUPTION BY INSTITUTION*

* Percentage who think that most or all people in these institutions are corrupt.

INSTITUTION	2015	2019
President / Prime Minister	37%	51%
Members of Parliament	35%	49%
Government officials	39%	54%
Local government officials	37%	47%
Police	44%	55%
Judges and Magistrates	48%	55%
Religious leaders	17%	23%
NGOs	-	23%
Business Executives	58%	34%
Traditional leaders	35%	39%

Pourcentage de corruption par institution, d'après l'opinion des sondés⁷

Selon le rapport du département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS) portant sur la situation des droits de l'homme au Togo en 2020, la corruption est très importante parmi les fonctionnaires travaillant dans les prisons, la police et les membres du système judiciaire. Des juges ont accepté des pots-de-vin pour accélérer et rendre des décisions favorables dans des affaires de litiges fonciers⁸.

D'après un rapport publié en 2020 - couvrant la période allant du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2019 - par la fondation allemande Bertelsmann Stiftung, qui évalue la transformation politique et économique de pays en transition ou en développement, la corruption est un problème grave au Togo. A titre d'exemple, le système judiciaire, miné notamment par la corruption, fonctionne mal⁹.

La Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) dont il sera question au point suivant a publié en août 2020 une *Etude sur la perception et le coût de la corruption au Togo (EPCCT)*. D'après cette étude, les personnes interrogées perçoivent la corruption comme un phénomène :

« [...] plus courant parmi les agents publics que ceux du privé [...]. La corruption fait intervenir d'un côté les initiateurs constitués de riches (77,2%), des hommes puissants tels que les ministres, les préfets, ou les magistrats (57,2%). De l'autre côté, on a les composantes de la société qui cèdent le plus à la corruption tels que les agents de la justice (70,0%) et les financiers ou comptables (43,3%). En outre, plus du tiers de la population trouve que les services d'établissement de

⁵ Transparency International, 08/02/2021, [url](#)

⁶ Transparency International, Afrobarometer, 2019, p. 56, [url](#)

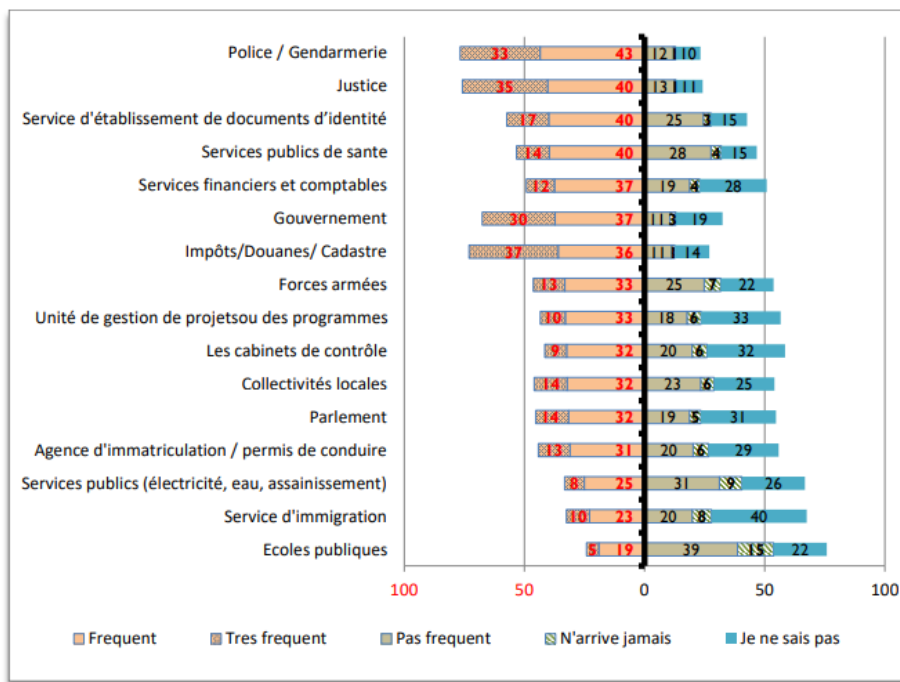
⁷ Transparency International, Afrobarometer, 2019, p. 56, [url](#)

⁸ USDOS, 2021, [url](#)

⁹ Bertelsmann Stiftung, 2020, [url](#)

documents d'identité (39,9%), les services publics de santé (39,6%), les services financiers et comptables (37,5%), les services de fisc et du cadastre (35,9%), voire le gouvernement (37,2%) sont fréquemment sujets à des pratiques de corruption. De l'avis de la population sur les causes du phénomène, la pauvreté (77,0%) suivis des faibles salaires ou de revenus (56,1%) sont les principales causes de la corruption au Togo »¹⁰.

Cette enquête précise également quelle est la fréquence des pratiques de corruption dans les institutions. La police et la gendarmerie sont en tête du classement :



Fréquence des pratiques de corruption dans les institutions¹¹

Dans un article de la presse en ligne consacré à une table ronde citoyenne organisée à Lomé le 3 décembre 2020 par des organisations de la société civile, deux dimensions de la corruption sont mentionnées, à savoir une dimension interindividuelle et une dimension institutionnelle. La corruption institutionnelle se caractérise par « des abus de pouvoir, des détournements de fonds, la corruption des élites, des fonctionnaires publics, des agents de la justice » et la corruption interindividuelle :

« [...] se manifeste dans différents secteurs de la vie sociale : un agent qui vous permet d'éviter l'attente dans un service public moyennant un bakchich ou qui en encaisse auprès des usagers de la route au lieu de leur infliger une amende pour infraction (corruption active). Mais elle est aussi à l'œuvre quand l'utilisateur remet systématiquement de l'argent à l'agent pour éviter des réprimandes ou une contravention (corruption passive) »¹².

L'article relève que la corruption est présente dans toutes les activités socioéconomiques, que ce soit par exemple dans le domaine de la santé, dans le secteur de l'éducation ou encore dans le sport¹³.

¹⁰ HAPLUCIA, 08/2020, [url](#)

¹¹ HAPLUCIA, 08/2020, p. 23, [url](#)

¹² The Conversation, 30/03/2021, [url](#)

¹³ The Conversation, 30/03/2021, [url](#)

Un article de la presse en ligne du 5 janvier 2021 fait état de cas de corruption au sein de la police routière. Le racket y est une pratique répandue : en échange du « café » (une somme d'argent), certains conducteurs peuvent circuler avec des véhicules en surcharge ou en mauvais état¹⁴.

Dans un document du 17 mai 2021 concernant la corruption dans le cadre du COVID-19, Afrobaromètre relève que 60 % de Togolais pensent que le niveau de la corruption a augmenté au cours de douze derniers mois. Pour 51 % des Togolais interrogés, tous ou la plupart des policiers et gendarmes sont mêlés à des affaires de corruption, et 45 % d'entre eux incriminent la présidence de la République. Les chefs traditionnels sont perçus comme corrompus pour 30 % des personnes sondées, et les leaders religieux pour 18 %¹⁵.

Les médias togolais sont également touchés par la corruption. Le Baromètre des médias africains (BMA)¹⁶, publié par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), est consacré en 2017 au Togo. Il indique ceci :

« Au niveau des plaintes contre des médias reçues par la HAAC [Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication], les éléments qui reviennent le plus souvent sont la non-vérification des faits, et l'incapacité d'apporter des preuves. Beaucoup de journalistes publient des infos que d'autres personnes ont rédigées pour eux. Ils mènent un journalisme de subsistance qui fait que certains se font payer 20.000 francs CFA (40 USD) pour écrire un article. Les insultes et le sensationnel sont donc parfois liés à la recherche de l'argent »¹⁷.

La source précise encore que :

« L'intégrité est une valeur très rare dans le journalisme au Togo. [...] il arrive que des journalistes aillent jusqu'à demander de l'argent aux dirigeants d'une entreprise avant d'écrire un article. D'autres écrivent des articles favorables avant d'aller l'échanger contre de l'argent. Les couvertures médiatiques sont systématiquement payées »¹⁸.

1.2. Lutte contre la corruption

1.2.1. Moyens mis en œuvre

Le Togo a ratifié les conventions suivantes : la Convention des Nations unies contre la corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et le Protocole de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la lutte contre la corruption¹⁹.

Par la Loi n° 2015-006 du 28 juillet 2015, le gouvernement togolais a créé la HAPLUCIA. Les sept membres de cette institution ont été nommés en janvier 2017 par décret présidentiel²⁰. La HAPLUCIA a notamment pour missions :

« - la prévention des actes de corruption par des activités de sensibilisation, d'information, d'éducation et de vulgarisation de textes ainsi que la promotion d'un système de gouvernance qui prévient les conflits d'intérêts et l'enrichissement illicite ;

¹⁴ L-FRII, 05/01/2021, [url](#)

¹⁵ Afrobaromètre (Adaba K. A.), 17/05/2021, [url](#)

¹⁶ Il s'agit d'une analyse qui permet d'évaluer l'environnement médiatique d'un pays tout en servant d'instrument de lobbying pour les réformes dans le secteur des médias.

¹⁷ FES, 2017, p. 46, [url](#)

¹⁸ FES, 2017, p. 50, [url](#)

¹⁹ HAPLUCIA, 2018, [url](#)

²⁰ HAPLUCIA, 2018, [url](#)

- la répression à travers la collecte et le traitement des plaintes et dénonciations des faits de corruption »²¹.

La Loi n° 2015-10 du 24 novembre 2015 portant nouveau Code pénal contient des dispositions qui incriminent des actes de corruption²².

Le rapport du département d'Etat américain précité précise au sujet de la HAPLUCIA que c'est un organisme indépendant qui travaille avec le pouvoir judiciaire sur le renforcement des pratiques anticorruption et qui surveille l'adhésion des fonctionnaires aux lois anticorruption. Elle a également une fonction d'information du public qui comprend de la sensibilisation et le renvoi des plaintes pour une action en justice. Le département d'Etat américain ajoute que d'autres entités de l'Etat, telles que le Bureau de la comptabilité publique et l'Inspection des finances, ont mené des enquêtes et des audits sur les institutions publiques, mais ont communiqué peu de résultats. Les autorités ont également mis en place des lignes téléphoniques gratuites et des lignes de messagerie pour que les citoyens puissent signaler les cas de corruption²³.

1.2.2. Obstacles

D'après la dépêche d'Afrobaromètre du 25 octobre 2018, « deux-tiers (68%) des Togolais pensent que la politique de lutte contre la corruption du gouvernement est inefficace », puisqu'ils perçoivent une hausse de la corruption au niveau des institutions. Parmi les obstacles à la lutte contre la corruption, 76 % des Togolais interrogés parlent d'un risque de représailles en cas de signalement d'un acte de corruption. Le manque de réaction des autorités à un tel signalement constitue un deuxième obstacle pour 62 % des Togolais²⁴.

Bertelsmann Stiftung indique, dans son rapport précité, qu'une Commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique (CNLCSE), créée en 2001, manque de volonté politique pour lutter efficacement contre la corruption. En raison des lacunes du système judiciaire, les fonctionnaires corrompus sont rarement poursuivis. Ces derniers ont au contraire, d'après la source, des liens étroits avec la famille dirigeante et occupent des fonctions publiques de haut niveau. Le rapport mentionne encore que selon Amnesty International (AI), la criminalisation des médias a créé un climat de peur et d'autocensure et a découragé les journalistes et les membres de la société civile de critiquer les atteintes aux droits humains, notamment en ce qui concerne la corruption²⁵.

A ce sujet, à titre d'exemple, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un partenariat de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), signale en août 2020 le :

« [...] harcèlement judiciaire et des menaces à l'encontre de M. Ferdinand Mensah Ayité, directeur de publication du journal l'Alternative, bihebdomadaire d'information et d'investigation engagé dans la dénonciation de la corruption et la documentation des violations des droits humains au Togo »²⁶.

Le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2020 indique que même si la loi prévoit des sanctions pénales lorsque des fonctionnaires sont condamnés pour corruption, elle n'est pas appliquée efficacement et les fonctionnaires continuent à se livrer à des pratiques de corruption en toute impunité²⁷.

²¹ HAPLUCIA, 2018, [url](#)

²² HAPLUCIA, s.d., [url](#)

²³ USDOS, 2021, [url](#)

²⁴ Afrobaromètre, 25/10/2018, [url](#)

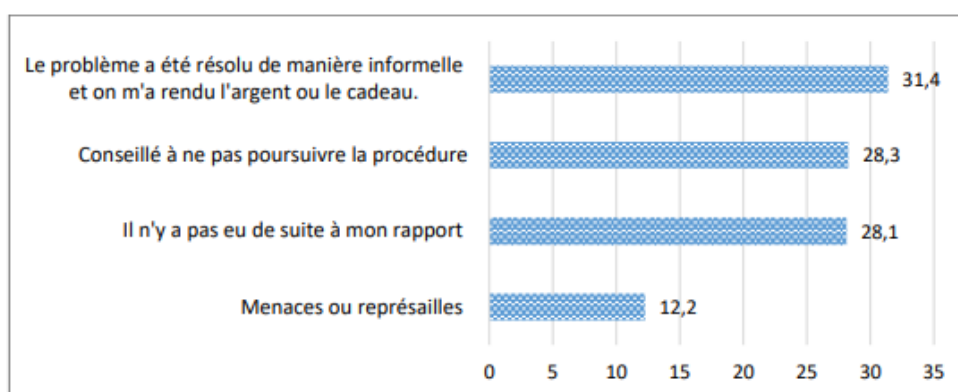
²⁵ Bertelsmann Stiftung, 2020, [url](#)

²⁶ FIDH, 18/08/2020, [url](#)

²⁷ USDOS, 2021, [url](#)

D'après le rapport de Freedom House de 2020 portant sur 2019, si le gouvernement a adopté des lois visant ostensiblement à réduire la corruption, ces changements juridiques n'ont cependant pas été suivis d'une application effective ou de condamnations de hauts fonctionnaires. La majorité des membres de la HAPLUCIA sont des personnes nommées par le président, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'indépendance de l'organisme. La HAPLUCIA ne peut pas engager elle-même des poursuites et doit en référer au procureur général²⁸.

L'étude menée par la HAPLUCIA dont il est question plus haut indique que « seulement 2,6 % des cas de corruption sont dénoncés au Togo » et précise quelles sont les suites réservées à la dénonciation de faits de corruption :



Suites réservées à la dénonciation des faits de corruption²⁹

Dans l'article de presse en ligne consacré à la table ronde citoyenne évoquée plus haut, il est également question des moyens mis en œuvre pour lutter contre la corruption. Se pose cependant le problème de l'application des textes puisque bien souvent les personnes impliquées dans des affaires de corruption sont elles-mêmes issues du monde politique. L'article poursuit en ces termes :

« [...] la création de la HAPLUCIA, énième organisme public destiné à traiter de ces affaires, semble être au mieux un trompe-l'œil en réponse aux demandes des acteurs internationaux, visant à collecter des subventions qui seront ensuite redistribuées entre amis ; au pire un moyen de surveiller un peu plus les acteurs sociaux qui voudraient changer les choses. De plus, l'exemple de deux anciennes affaires de corruption remises au Procureur général par la HAPLUCIA depuis novembre 2019, sans suite, et l'absence de toute capacité coercitive déléguée à cet organisme, posent la question de son efficacité réelle et de la volonté politique sous-jacente à son édification »³⁰.

2. Fraude documentaire

Le portail d'information République togolaise, dans un article daté du 5 avril 2019, définit la fraude documentaire, tout en précisant que la Direction générale de la documentation nationale (DGDN)³¹ est efficace dans la lutte contre ce phénomène :

²⁸ Freedom House, 2020, [url](#)

²⁹ HAPLUCIA, 08/2020, [url](#)

³⁰ The Conversation, 30/03/2021, [url](#)

³¹ DGDN [site web], 2020, [url](#)

« La fraude documentaire est un terme générique qui permet de désigner une fraude, une falsification d'un document. Il peut s'agir de contrefaçon, de falsification, d'usurpation d'identité, de documents vierges volés ou de documents fantaisistes »³².

Cet article indique encore que :

« Le Togo est en mesure de lutter contre la fraude documentaire grâce à l'informatisation de ses services et le recours aux nouvelles technologies. C'est particulièrement vrai pour les passeports biométriques et les cartes d'identité »³³.

Un autre article de cette même source, daté du 20 janvier 2021, affirme également que les passeports et les cartes d'identité sont « quasi-inviolables », ce qui n'est pas le cas d'autres documents administratifs, « faciles à imiter car rédigés à la main avec un simple tampon à l'ancienne pour les valider ». L'article cite parmi les administrations concernées, l'Office togolais des recettes (OTR), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'état civil ainsi que les banques et les compagnies d'assurance³⁴. La CNSS constate en effet que certains documents qu'elle délivre sont falsifiés³⁵.

La presse en ligne togolaise publie divers exemples de pratiques ayant cours dans le pays concernant les faux documents. Ainsi, le journal Waraa les vainqueurs, dans son édition du 23 février 2017, parle de l'usage de faux diplômes par les fonctionnaires de l'Etat³⁶.

Dans le domaine de la santé, un cas de fraude de certificat de test COVID-19, document obligatoire pour voyager, a été rapporté en août 2020. La personne atteinte du COVID-19 qui souhaitait voyager a agi avec la complicité d'agents de santé³⁷. Depuis lors, d'autres cas ont été signalés. Ces faux certificats négatifs au COVID-19 sont fabriqués à l'intention des voyageurs qui arrivent à Lomé mais aussi à ceux qui en partent³⁸.

Par ailleurs, le président togolais, Faure Gnassingbé, est lui-même victime puisque de fausses cartes d'identité et d'électeur ont été établies à son nom. C'est ce qu'indique un article de presse daté du 8 décembre 2020³⁹.

La presse en ligne française rapporte, quant à elle, en mars 2019 le démantèlement par la police française d'une filière togolaise de production de faux documents administratifs ayant permis à des étudiants togolais d'obtenir le visa à l'ambassade de France à Lomé pour étudier en France⁴⁰.

Le site Internet de l'ambassade de France au Togo informe en juillet 2020 qu'une formation en fraude documentaire a été dispensée par un conseiller français en sûreté et immigration à des agents de la police de l'immigration de l'aéroport de Lomé, afin de renforcer la sécurité aéroportuaire⁴¹. C'est également le cas pour des gardes-frontières, en poste aux frontières avec le Bénin et le Ghana⁴².

³² République togolaise, 05/04/2019, [url](#)

³³ République togolaise, 05/04/2019, [url](#)

³⁴ République togolaise, 20/01/2021, [url](#)

³⁵ Togo First (Akoda S.), 19/01/2021, [url](#)

³⁶ Waraa les vainqueurs, 23/02/2017, p. 3, [url](#)

³⁷ Togoonline, 27/08/2020, [url](#)

³⁸ Togo-online (Monzonla K.), 11/02/2021, [url](#)

³⁹ Togo Daily News, 08/12/2020, [url](#)

⁴⁰ L'indépendant, 20/03/2019, [url](#)

⁴¹ Ambassade de France au Togo, 02/07/2020, [url](#)

⁴² Ambassade de France au Togo, 02/07/2020, [url](#)

Bibliographie

Sources écrites et audiovisuelles

Afrobaromètre (Adaba K. A.), *Manque de confiance, corruption et COVID-19, les Togolais néanmoins favorables à obéir à leur gouvernement*, 17/05/2021,

https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ad450-confiance_et_covid-19_au_togo-depeche_afrobarometer-14mai21.pdf [consulté le 05/07/2021]

Afrobaromètre, *Les Togolais ont davantage foi en leur pouvoir de faire avancer la lutte contre la corruption*, 25/10/2018,

https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%AAtes/ab_r7_dispatchno245_corruption_au_togo.pdf [consulté le 05/07/2021]

Ambassade de France au Togo, *Formation locale dans le domaine de la fraude documentaire au profit des gardes-frontières en pose au nord du Togo*, 02/07/2020, <https://tg.ambafrance.org/Formation-locale-dans-le-domaine-de-la-fraude-documentaire-au-profit-des-gardes> [consulté le 06/07/2021]

Ambassade de France au Togo, *La sécurité aéroportuaire, une priorité de la coopération franco-togolaise*, 02/07/2020, <https://tg.ambafrance.org/La-securite-aeroportuaire-une-priorite-de-la-cooperation-franco-togolaise> [consulté le 06/07/2021]

Bertelsmann Stiftung, *BTI 2020 country report. Togo*, 2020, https://www.bti-project.org/content/en/downloads/reports/country_report_2020_TGO.pdf [consulté le 05/07/2021]

Direction générale de la documentation nationale (DGDN) [site web], 2020, <https://dgdn.gouv.tg/page> [consulté le 06/07/2021]

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), *Togo : Harcèlement judiciaire et menaces à l'encontre du journaliste M. Ferdinand Mensah Ayité*, 18/08/2020, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/togo-harcèlement-judiciaire-et-menaces-a-l-encontre-du-journaliste-m> [consulté le 06/07/2021]

Freedom House, *Freedom in the world 2020. Togo*, 2020, <https://freedomhouse.org/country/togo/freedom-world/2020> [consulté le 02/07/2021]

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), *Baromètre des médias africains. Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique. Togo 2017*, 2017, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/africa-media/14079.pdf> [consulté le 09/07/2021]

Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), *Etude sur la perception et le coût de la corruption au Togo (EPCCT). Rapport final*, 08/2020, http://www.haplucia-togo.org/tempOne/documents/HAPLUCIA_Version_finale_Rapport_EPCCT_du_21_09_2020.pdf [consulté le 08/07/2021]

Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), *Historique*, 2018, <https://haplucia-togo.org/historique> [consulté le 05/07/2021]

Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), *Missions*, 2018, <https://haplucia-togo.org/missions> [consulté le 05/07/2021]

Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), *Répression des actes de corruption, des infractions assimilées et autres infractions connexes*, s.d., https://haplucia-togo.org/tempOne/documents/extrait_nouveau_code_penal_final.pdf [consulté le 05/07/2021]

L'indépendant, *Perpignan : la filière togolaise fournissait des faux papiers à des étudiants*, 20/03/2019, <https://www.lindependant.fr/2019/03/19/perpignan-la-filiere-togolaise-fournissait-des-faux-papiers-a-des-etudiants.8078221.php> [consulté le 08/07/2021]

L-FRII, *Togo : la population déplore les cas de corruption dans la circulation*, 05/01/2021, <https://l-frii.com/togo-la-population-deploire-les-cas-de-corruption-dans-la-circulation/> [consulté le 06/07/2021]

- République togolaise, *Fraude documentaire : la DGDN veille au grain*, 05/04/2019, <https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Cooperation/Fraude-documentaire-la-DGDN-veille-au-grain> [consulté le 06/07/2021]
- République togolaise, *Halte à la fraude*, 20/01/2021, <https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Societe/Halte-a-la-fraude> [consulté le 09/07/2021]
- République togolaise, *La corruption peut se soigner*, 04/06/2019, <https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Sante/La-corruption-peut-se-soigner> [consulté le 06/07/2021]
- The Conversation, *Togo : comment lutter efficacement contre le fléau de la corruption ?*, 30/03/2021, <https://theconversation.com/togo-comment-lutter-efficacement-contre-le-fleau-de-la-corruption-157729> [consulté le 05/07/2021]
- Togo Daily News, *Togo / Alerte : Faure Gnassingbé victime d'usurpation d'identité ; de fausses cartes d'identité et d'électeur établies en son nom (photos)*, 08/12/2020, <https://togodailynews.com/togo-alerte-faure-gnassingbe-victime-dusurpation-didentite-de-fausse-cartes-didentite-et-delecteur-etablies-en-son-nom-photos/> [consulté le 06/07/2021]
- Togo First (Akoda S.), *La CNSS s'insurge contre la falsification de ses documents*, 19/01/2021, <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/1901-7112-la-cnss-s-insurge-contre-la-falsification-de-ses-documents> [consulté le 06/07/2021]
- Togoonline, *Togo : Des arrestations pour falsification de tests Covid-19*, 27/08/2020, <https://togoonline.com/2020/08/27/togo-des-arrestations-pour-falsification-de-tests-covid-19/> [consulté le 06/07/2021]
- Togo-online (Monzonla K.), *Togo : des trafiquants de faux tests Covid-19 dans les mailles de la justice*, 11/02/2021, <https://togo-online.net/togo/togo-des-trafiquants-de-faux-tests-covid-19-dans-les-mailles-de-la-justice/> [consulté le 08/07/2021]
- Transparency International, *Afrobarometer, Global corruption barometer Africa 2019. Citizen's views and experiences of corruption*, 2019, https://images.transparencycdn.org/images/2019_GCB_Africa3.pdf [consulté le 09/07/2021]
- Transparency International, *Corruption perceptions index 2020*, 08/02/2021, https://images.transparencycdn.org/images/CPI2020_Report_EN_0802-WEB-1_2021-02-08-103053.pdf [consulté le 01/07/2021]
- United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2020. Togo*, 2021, <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/togo/> [consulté le 02/07/2021]
- Waraa les vainqueurs, *L'usage de faux diplômes dans l'administration publique*, 23/02/2017, <https://www.republicoftogo.com/content/download/55437/1065230/file/Waraa%20N%C2%B0139.pdf> [consulté le 09/07/2021]